

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Réglementation du stationnement
Les 9, 10 et 11 Mai 2025
Parking de la Poste et Rue des Bassins
Place Jean Povéda et La Bascule
Festivités Jumelage Valderrobres

N° A-2025-04-15-14

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que le stationnement devra être réglementé pour permettre le bon déroulement des festivités pour la réception de la délégation de Valderrobres dans le cadre du Jumelage les 9, 10 et 11 Mai 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 – Dans le cadre des festivités du Jumelage organisées à l'occasion de la réception de la délégation de Valderrobres, la réglementation du stationnement et de la circulation suivante est mise en place :

- Vendredi 9 Mai 2025 de 14h00 à 20h00 :
La rue des Bassins sera fermée à la circulation du parking de la Poste au parking du Lavadou. Le stationnement sera interdit sur cette partie de la rue des bassins et sur le parking de la Poste.
Il sera réservé aux familles d'accueil des invités.
- Samedi 10 Mai 2025 de 8h00 à 10h00 et Dimanche 11 Mai 2025 du 14h00 à 18h00 :
Le stationnement sur le Boulevard, le long de la Place de la Bascule sera réservé au stationnement du bus affecté à la sortie du Jumelage.
- Dimanche 11 Mai 2025 de 9h00 à 14h00 :
Interdiction de stationnement Place Jean Povéda.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée dudit parking.

ARTICLE 3 – Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 – Mme la Directrice Générale des Services de la mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, M. le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 15 AVR. 2025
Le Maire :

Fait à LESPIGNAN, le 15 Avril 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT